



--> Préparer et utiliser le dossier de présentation et les supports écrits

 Avantages	 Inconvénients
<p>Information complète et de qualité</p> <p>Document servant de référence à l'ensemble de la concertation ; support de discussion</p> <p>Public large, y compris les personnes a priori peu intéressées par le projet</p>	<p>Non évolutif, non interactif, donc devant être complété par des outils de dialogue</p> <p>Document long (dossier de présentation), nécessitant un effort de compréhension ; plus ou moins lu suivant sa longueur et son attractivité</p>



Quand et pourquoi utiliser les supports d'information écrits ?

Les documents écrits sont à diffuser le plus tôt possible, dès que la décision de concerter a été prise. Ils permettent ainsi de présenter une version réelle du projet, d'anticiper les rumeurs, et de porter le projet à la connaissance du public.

Ils permettent aussi d'atteindre un large public, avec des explications claires que chacun peut assimiler à son rythme. Ils doivent également introduire les modalités de la concertation à venir et les informations pratiques pour les personnes intéressées à participer. Ils rendent ainsi visible l'engagement des élus locaux et des partenaires du projet et sont un excellent moyen de mobilisation.

Au cours de la concertation, ils sont les bases des discussions et des débats.



Conseils pratiques

Concevoir et réaliser les supports écrits

- Partir de la stratégie de concertation : ne pas perdre de vue le public visé ni l'objet de la concertation ; des supports abordant de manière trop large et trop ouverte le projet risquent d'inciter le public à déborder l'objet de la concertation. Lors des réunions, ateliers de concertation, débats, etc..., celle-ci deviendrait alors difficile à "cadrer", et moins constructive ;
- rester "pédagogue" : le projet n'est pas connu du public et ce dernier n'est pas un spécialiste : un véritable effort de clarté et de simplicité (de style et de contenu) doit être fait. Le dossier de concertation ou la plaquette doivent être abondamment illustrés, sans mots "techniques" ou avec les explications de ceux-ci, sans phrases trop longues...
- penser à l'attractivité des documents, surtout si l'on vise une concertation large et un public important : il faut amener celui-ci à consulter les documents et si possible à participer au processus de concertation. Les documents doivent avoir une présentation claire, agréable et inciter à la lecture. Pour cela, l'usage d'illustrations abondantes, de couleur, de paragraphes aérés est recommandé ;
- multiplier les supports et adapter chacun d'eux en fonction des différentes cibles visées.

Diffuser les supports écrits

- Trouver un compromis entre coût et efficacité par rapport au public visé. Pour cela, il est possible d'utiliser les circuits de diffusion déjà existants (journal de la collectivité, etc...), ainsi que la diffusion dans les lieux publics fréquentés : mairies, bibliothèques...
- penser à Internet : il est souvent possible d'augmenter à la fois le nombre de personnes touchées et la quantité d'informations diffusées à travers ce support. Cependant, en fonction du public visé (jeunes ou personnes âgées, public plus ou moins familiarisé avec le support informatique), le nombre de gens touchés peut être important ou au contraire limité.

Évaluer les supports écrits

Cette étape est souvent négligée ; elle permet cependant de préparer la suite de la concertation ou, dans certains cas, des concertations sur d'autres projets. On peut évaluer, tout au moins dans les grandes lignes, quels types de supports ont apporté une information large et bien comprise, et quels supports ont été négligés par le public. Cela permet également de mieux cibler la campagne de communication suivante, et ainsi de réaliser des économies.

